

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 4 octobre 2022 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 28 septembre 2022

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Anke MEUNIER, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Vincent CORNILLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Eliane DANH SANG, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Thierry GALIN.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

**DEL 2022-10-08**  
**BUDGET GENERAL – BP 2022**  
**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

**Rapporteur : Claude LEGOUY**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2311-3 relatif à la procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP),

Il est proposé au Conseil municipal de créer l'autorisation de programme suivante :

- Collégiale Saint Thomas de Canterbury

Collégiale Saint Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3 214 800	1 537 200	1 557 600	120 000

Pour mémoire, les 2 autorisations de programme suivantes sont déjà ouvertes :

- Construction d'un pôle Petite Enfance

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2 758 000	158 000	1 825 000	775 000

- Entretien voiries

Entretien voiries	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
1 400 000	350 000	350 000	350 000	350 000

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Créer l'autorisation de programme dont les crédits sont détaillés ci-dessus :

« Collégiale Saint Thomas de Canterbury »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

4 abstentions :

Anke MEUNIER, Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 4 octobre 2022.

Publié sur le site internet  
de la commune

le : **07 OCT 2022**

Françoise NIVESSE  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20221004-DEL2022-10-08-DE  
Date de télétransmission : 07/10/2022  
Date de réception préfecture : 07/10/2022